

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur CRASNAULT (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur TONNEAU (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 8 : MISE EN PLACE DU « PASSENIORS ACTIFS »**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

L'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie d'année en année en France et qui s'est aggravée avec la crise sanitaire. La Ville de DENAIN se mobilise auprès des 65 ans et plus afin de mettre en œuvre des actions visant à renforcer le lien de solidarité et de transmission entre générations sur le territoire denaisien.

Ce projet d'actions se construit autour de deux axes forts : « *protéger et valoriser* » le public Sénior.

Ces deux axes se déclinent comme suit :

■ PROTEGER LES SENIORS :**En luttant contre l'isolement et la précarité par :**

- le maintien de la distribution des bons de Noël,
- le développement du portage de repas à domicile,
- le maintien du dispositif de la Navette Bleue,
- les appels de courtoisie en lien avec le registre Plan Canicule + convention Département MDPH pour la lutte contre l'isolement des Séniors et des plus fragiles,
- le dispositif d'accueil en pension d'un animal de compagnie (*en cours d'étude*),
- la création de « *restaurations intergénérationnelles* » (*accueil de petits groupes de Séniors dans les restaurations scolaires municipales*),
- la création d'une brigade de services civiques intergénérationnelle (*aide au déplacement pour les usagers de la navette bleue, visites de courtoisie, animations enfants/séniors...*),

.../...

- le développement de partenariats : Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), la Médiation Santé Ville, les clubs Séniors, les Centres Sociaux, le Département du Nord pour la mise en œuvre d'une cellule Séniors...

■ **LA VALORISATION DES SENIORS :**

En favorisant l'épanouissement par :

- le maintien des thés dansants mensuels,
- le maintien du banquet des anciens,
- le maintien des cérémonies Noces d'Or et Diamants,
- la participation à la semaine bleue,
- la proposition d'activités de loisirs (*séances de cinémas*),
- le développement d'activités sportives adaptées aux séniors (*sport-santé*).

En reconnaissant le rôle des Séniors par :

- la proposition d'activités intergénérationnelles au sein de la structure Multi-Accueil, les Mercredis Découverte, les accueils de loisirs, l'espace Jeunes (*ex LALP*), les partenaires locaux... permettant de mettre en avant le savoir-faire des Séniors ;
- l'installation d'un Conseil des Sages.

En informant sur l'existant par :

- la valorisation ponctuelle des dispositifs municipaux (*portage repas, navette bleue...*),
- la création d'une « *Cellule Séniors* » sur le territoire avec les partenaires afin d'affiner le diagnostic de territoire et constituer une veille prospective, réalisation de fiches d'information sur les services dédiés aux Séniors.

Pour répondre à ces deux axes (*protéger et valoriser*) et dans le but de favoriser la prévention à la perte d'autonomie, l'accompagnement vers un vieillissement en bonne santé, et la lutte contre l'isolement social, la Ville de DENAIN à l'initiative du CONSEIL DES SAGES propose de faire bénéficier aux Séniors denaisiens d'un nouveau dispositif : « *le passeniors actifs* » dès le mois de juin 2024. Ce dispositif pourra être reconduit annuellement.

En effet, les loisirs ou les déplacements pèsent bien souvent sur le budget des Séniors et la pratique d'une activité peut entraîner de nombreuses dépenses. Ce pass serait un véritable coup de pouce pour accéder aux activités culturelles (*cinéma, écoles artistiques...*), sportives (*clubs, centre nautique...*) et aux moyens de transport (*urbains ou municipaux*) développés sur le territoire denaisien et dont les Séniors se privent parfois.

Il s'agira donc d'attribuer à chaque Sénior denaisien de 65 ans et plus, un pass d'une valeur totale de 30 €. Il sera composé de 3 coupons, chacun d'une valeur maximale de 10 €. Le bénéficiaire pourra alors mobiliser les 30 € dans leur entièreté auprès d'un seul partenaire ou utiliser 1 coupon auprès de 3 partenaires différents.

Les bénéficiaires pourront utiliser le pass dès l'année de sa distribution (*N*) et jusqu'à la fin du mois de décembre de l'année civile suivante (*N+1*) auprès des partenaires signataires d'une convention (*associations locales, établissements et services municipaux, établissements privés...*).

Ce pass sera nominatif et ne pourra bénéficier qu'à son destinataire. Il ne pourra donc pas être cédé à un tiers ou utilisé à d'autres fins que celles évoquées précédemment.

.../...

Il faut préciser, que l'utilisation totale du pass pour un montant inférieur à 30€ ou d'un coupon pour un montant inférieur à 10 € est possible et que dans ce cas aucun rendu de monnaie ne sera effectué. En effet, le montant mobilisé devra être inscrit manuellement en chiffres et en lettres, lors de son utilisation comme sur un chèque bancaire classique et dans la limite de 30€ (3 X 10 €).

Concernant la perception des recettes :

- Dans le cas des associations denaisiennes ou des établissements privés partenaires. Ces derniers seront signataires d'une convention de partenariat qui déterminera les modalités pratiques d'utilisation du « *passeniors actifs* » et percevront, dans une périodicité définie, le remboursement correspondant aux coupons perçus, par mandats administratifs émis à leur bénéfice par la Commune.

- Dans le cas des établissements municipaux, le « *passeniors actifs* » sera accepté comme mode de paiement valide au sein des régies respectives. Un mouvement financier interne aux comptes communaux sera effectué pour abonder ces dernières des montants correspondants. Les arrêtés de régies seront modifiés de manière à prendre en considération ce nouveau mode de paiement.

Concernant le coût prévisionnel de mise en place du dispositif pour l'année 2024, il est estimé à 40 000 € pour la commune.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

● **D'APPROUVER** la mise en place du dispositif : « *passeniors actifs* », destiné à soutenir l'accès des Séniors Denaisiens de 65 ans et plus aux pratiques culturelles, sportives et au transports sur la commune.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à faire toutes les demandes de subventions ou de soutien éventuels pouvant intervenir dans ce cadre, ainsi qu'à percevoir les recettes y afférentes.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de mise en œuvre du dispositif, avec les partenaires, ainsi que tous autres documents se rapportant à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,



S. THERY.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. D'ALBONINI.